

Infrastructures gazières : le projet contesté

Hervé Morin, président de la Région, vient présenter un projet de rebours de gaz, jeudi, à Mortagne. Un appel à manifester est lancé.

Un projet « d'infrastructures gazières et biométhane au service du développement de la méthanisation ». C'est ce que vient présenter Hervé Morin, président de la Région Normandie, jeudi à 11 h 30, au tribunal de Mortagne-au-Perche. Ce rebours, qui permettra de relier de futurs sites de méthanisation dans plusieurs communes du Perche au réseau de gaz, est estimé à six millions d'euros, dont plus de cinq millions supportés par l'entreprise GRTGaz. Les premiers travaux doivent démarer dès le premier semestre et l'infrastructure sera opérationnelle fin 2023.

Seulement, cinq associations s'opposent déjà au projet et appellent à manifester le jour de la présentation : Bien vivre dans le Perche, Perche avenir environnement, L'Air du Perche, le Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE) et la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Elles dénoncent « l'absence d'information et de consultation du public sur le projet de gazoduc et sur la prolifération de



Les projets de méthaniseurs se multiplient dans le Perche (illustration).

Photo : Archives Ouest-France

méthaniseurs » et réclament « une consultation publique ».

Nora Liberalotto, présidente de Bien vivre dans le Perche, précise par ailleurs qu'après l'échec des trois recours gracieux contre les projets de méthanisation de Saint-Mard-de-Resno, deux recours contentieux ont été envoyés au tribunal administratif de Caen. « La voie judiciaire est l'unique qui nous reste pour contester ces permis de construire », estime-t-elle. La présentation du projet de rebours risque donc d'être animée.

Sacha MARTINEZ.